

Les PME reçoivent de plus en plus de signaux de la part des grands acheteurs quant à l'importance de se positionner en développement durable. Mais qu'en est-il réellement des attentes et des exigences de ces grands donneurs d'ordres ? Comment intègrent-ils concrètement le développement durable à leurs pratiques d'achats ?

Dans la poursuite des initiatives visant à mieux informer les gestionnaires de PME des opportunités d'affaires liées à une démarche de développement durable, voici l'entretien entre Anne Gaboury, conseillère en développement durable au Centre québécois de développement durable (CQDD) et Cédéanne Simard, directrice du Service de Développement durable de la Société des alcools du Québec (SAQ). Cet échange vous permet d'en savoir un peu plus sur la démarche de développement durable de cette Société d'État et ses pratiques d'approvisionnement responsable.

CQDD

Pour mieux comprendre qu'elles sont les attentes et les exigences de la SAQ en matière de développement durable envers ses fournisseurs et leurs produits, pouvez-vous nous expliquer en quelques mots sa démarche d'approvisionnement responsable de la?

« Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la SAQ a adopté, en 2012, une politique d'approvisionnement responsable qui intègre des critères de sélection de développement durable dans ses appels d'offres pour l'achat de ses produits et services.

Par exemple, les critères peuvent être liés à la démarche de développement durable des fournisseurs, aux certifications obtenues par l'entreprise ou le produit ou même le contenant ou l'emballage du produit.

Outre l'intégration de critères de développement durable dans ses appels d'offres, la SAQ désire, par l'entremise de son *Plan d'action de développement durable 2016-2018*, mettre en valeur et promouvoir les produits issus de pratiques responsables à travers leurs réseaux de vente. Vous pouvez d'ailleurs apercevoir dans les magasins l'étiquette verte *Bio*, qui a pour but de sensibiliser la clientèle dans la sélection de produits plus responsables, en l'occurrence les produits reconnus au Canada comme issus de l'agriculture biologique.

Malgré que la SAQ réalise deux types d'achats bien différents, soient les biens et services achetés pour le fonctionnement interne de la SAQ et les boissons alcooliques vendues en succursale, nous souhaitons valoriser les fournisseurs responsables. »

CQDD

Lors de l'achat de biens et services, avez-vous mis en place des moyens qui permettent de sélectionner des fournisseurs responsables?

SAQ



« Oui. La SAQ a ciblé 20 catégories de biens et services dont chacune dispose d'un guide d'achat responsable spécifique, où sont énoncés des critères minimaux obligatoires en matière de développement durable. Tout requérant qui est appelé à choisir, commander ou acheter des biens et services ciblés par les guides d'achat a donc l'obligation d'intégrer des critères de développement durable dans ses appels d'offres. Afin de mieux outiller les requérants et les encourager à aller plus loin dans leur réflexion sur leurs achats, nous avons aussi intégré des critères de meilleures pratiques responsables. L'objectif est d'atteindre 75% des contrats qui ont été octroyés en appliquant les recommandations des guides d'achats responsables.

SAQ

EXEMPLES DE CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE UTILISÉS PAR LA SAQ POUR SES ACHATS

CRITÈRES MINIMAUX OBLIGATOIRES

- Energy Star
- EcoLogo
- Utiliser du papier contenant au moins 30% de fibres de post-consommation
- Etc.

CRITÈRES MEILLEURES PRATIQUES

- Utiliser du papier contenant 100% de fibres recyclées post-consommation
- Exiger du fournisseur qu'il réduise l'emballage des produits au moment de la livraison
- Exiger du fournisseur que ses emballages aient un contenu recyclé et soient recyclable
- Choisir des fournisseurs à proximité afin de limiter les impacts liés au transport (réduction des GES) et contribuer à soutenir l'économie locale
- Etc.

CQDD

En ce qui concerne les boissons alcooliques, comment évaluez-vous les fournisseurs en matière de développement durable?

« Outre les critères traditionnels exigés, les efforts déployés par le fournisseur en matière de développement durable sont également considérés dans l'évaluation d'un produit proposé. En effet, la SAQ intègre des critères de développement durable en accordant un pointage de 6% à ceux qui réalisent certaines pratiques responsables dans 3 différents volets :

SAQ

VOLET ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

Des points sont accordés pour certaines certifications de développement durable, telles AFAQ 26 000, Sustainability in Practice, CU Fair Choice, etc

VOLET AGRICULTURE

D'autres points sont accordés pour les produits biologiques et équitables détenant des certifications, telles la norme Canadian Organic Standard, la marque TransFair Canada, la norme ISO 14 001, etc.

VOLET EMBALLAGE

Les fournisseurs gagneront des points s'ils offrent des emballages responsables tels du vert allégé dans la fabrication de la bouteille (un poids de moins de 410 g), le vignier, le tétrapack, etc.

VOLET EMBOUTEILLAGE LOCAL

Parfois la SAQ peut avoir recourt à des appels d'offres ciblés et accorde des points aux produits québécois certifiés par des appellations, telles Vins du Québec certifiés et IGP (Indicateur géographique protégé).

CQDD

Pour conclure l'entretien, croyez-vous que le positionnement en développement durable soit réellement un atout pour une PME?

SAQ

« Définitivement. Pour nous, une démarche de développement durable rime avec une saine gestion en entreprise et une plus grande efficacité. Elle représente un avantage compétitif et un moyen de se démarquer. On remarque que les exigences en développement durable, c'est-à-dire le 6% attribué lors de la sélection, peuvent réellement faire la différence entre les fournisseurs lors de la sélection d'un produit. »

Force est de constater que la démarche d'approvisionnement responsable de la SAQ constitue un signal supplémentaire que le développement durable est une valeur ajoutée dans la stratégie d'affaire des entreprises. Pour en savoir plus sur le développement durable en entreprise, visionnez les [capsules vidéo d'information pour les gestionnaires de PME.](#)

Article publié le 20 avril 2017